

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 8 décembre 2014

Séance du 18 novembre 2014

19

Structures Petite enfance – Renouvellement du contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Par délibération du 13 décembre 2010, la ville de Creil a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales un Contrat Enfance Jeunesse d'une durée de 4 ans.

Ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2013. La Caisse d'Allocations Familiales propose le renouvellement du présent contrat pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 dont la signature doit intervenir avant le 31 décembre 2014.

Celui-ci s'inscrit, pour la CAF, dans la mission : « Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et sociale » et dans le programme : « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance et de la jeunesse », tous deux issus de la convention d'objectifs et de gestion du contrat enfance jeunesse 2014-2017.

Ce contrat permet de financer les actions et reprend en partie,

- celles du volet « enfance jeunesse » du précédent contrat, après évaluation concertée et constat de la pertinence de ces actions au regard des besoins du territoire. (La liste de ces actions sera annexée au

maintenant !

CEJ).

- celles qui devront à présent être intégrées à ce nouveau contrat, à savoir :
 - le « Multi accueil Voltaire – Les Marmousets » de 20 places, pour une capacité annuelle d'accueil de 44 038 heures.
 - le futur multi accueil du quartier Gournay de 20 places, pour une capacité annuelle d'accueil de 42 550 heures, dont l'ouverture est prévue au cours de ce prochain contrat.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer la Convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse 2014/2017 avec la CAF afin s'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la ville dans le domaine de l'enfance et la jeunesse.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 18 novembre 2014,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la Caisse d'allocations Familiales de l'Oise, la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse 2014 pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 DEC. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **11.12.14**

et publication ou notification le **09.12.14**

CREIL, le **11.12.14**

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rakuy**

